

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

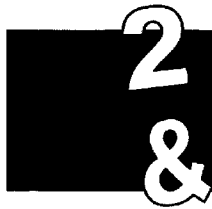
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 06359

Numéro SIREN : 920 979 663

Nom ou dénomination : 2 R&H

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2022 sous le numéro de dépôt 25785



**INTERIM  
RESSOURCES  
HUMAINES  
RECRUTEMENT**

*ZI les Paluds, Centre de vie Agora, Bat B - 13400 Aubagne*

*siret : 920 979 663 - APE : 7820Z - Cautionnement SOCAMETT*

**2 R&H**

***Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros***

Siège social : Zone Industrielle Les Paluds Centre de Vie Agora Bâtiment B 13400  
AUBAGNE

***Numéro RCS 920 979 663, RCS Marseille***

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES

DU 03/11/2022

Le trois novembre deux- mille- vingt- deux à 10 heures, à Zone Industrielle Les Paluds Centre de Vie Agora Bâtiment B 1<sup>er</sup> Etage 13400 AUBAGNE

Les associés de la société 2 R&H SAS au capital de 80 000€ se sont réunis en assemblée générale ordinaire après avoir été régulièrement convoqués par la Présidente.

Associés présents :

Associée 1 Caroline RUIZ CARRION « Présidente », née le 30/10/1980, à Marseille, de nationalité Française, demeurant au 141 chemin de la Plaine 13360 Roquevaire.

Associée 2 Marie ROUZIER « Directrice Générale », née le 11/07/1980, à Cannes, de nationalité Française, demeurant au 51 Chemin de Cantissier 83640 St Zacharie.

Associé 3 Grégory LACQUEMANT « Actionnaire », né le 27/08/1976, à Pontoise, de nationalité Française, demeurant au 51 Chemin de Cantissier 83640 St Zacharie.

Associé 4 Anthony VERDAVAIN « Actionnaire », né le 23/10/1982, à Aubagne, de nationalité Française, demeurant au 141 chemin de la Plaine 13360 Roquevaire.

Madame Caroline RUIZ CARRION préside l'assemblée. Elle constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 30 % Marie ROUZIER, 20 % Grégory LACQUEMANT, 20 % Anthony VERDAVAIN et 30 % Caroline RUIZ CARRION de parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante : fixation de la rémunération de la Présidente et la Directrice Générale.

**Résolution unique**

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I - Rémunération de la Présidente

La présidente ne percevra aucune rémunération pour la période du 03/11/2022, date d'immatriculation de la société, jusqu'au 31/12/2023.

En outre, elle aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

II - Rémunération de la Directrice Générale

La Directrice Générale ne percevra aucune rémunération pour la période du 03/11/2022, date d'immatriculation de la société, jusqu'au 31/12/2023.

En outre, elle aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

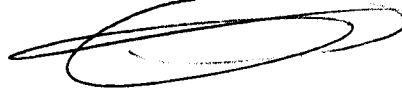
L'assemblée adopte cette résolution par nombre de voix 4 « pour » sur nombre total de voix.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 heures 30 minutes.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède, qui, après lecture aux associés présents, a été signé par le président de séance.

Fait à Aubagne le 03/11/2022.

Signature de la présidente de séance « ~~Caroline~~ RUIZ CARRION »

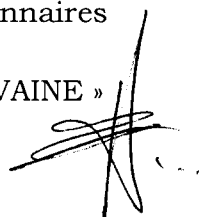


Signature de la Directrice Générale « Marie ROUZIER »



Signature des actionnaires

« Anthony VERDAVAINE »



« Grégory LACQUEMANT »

